



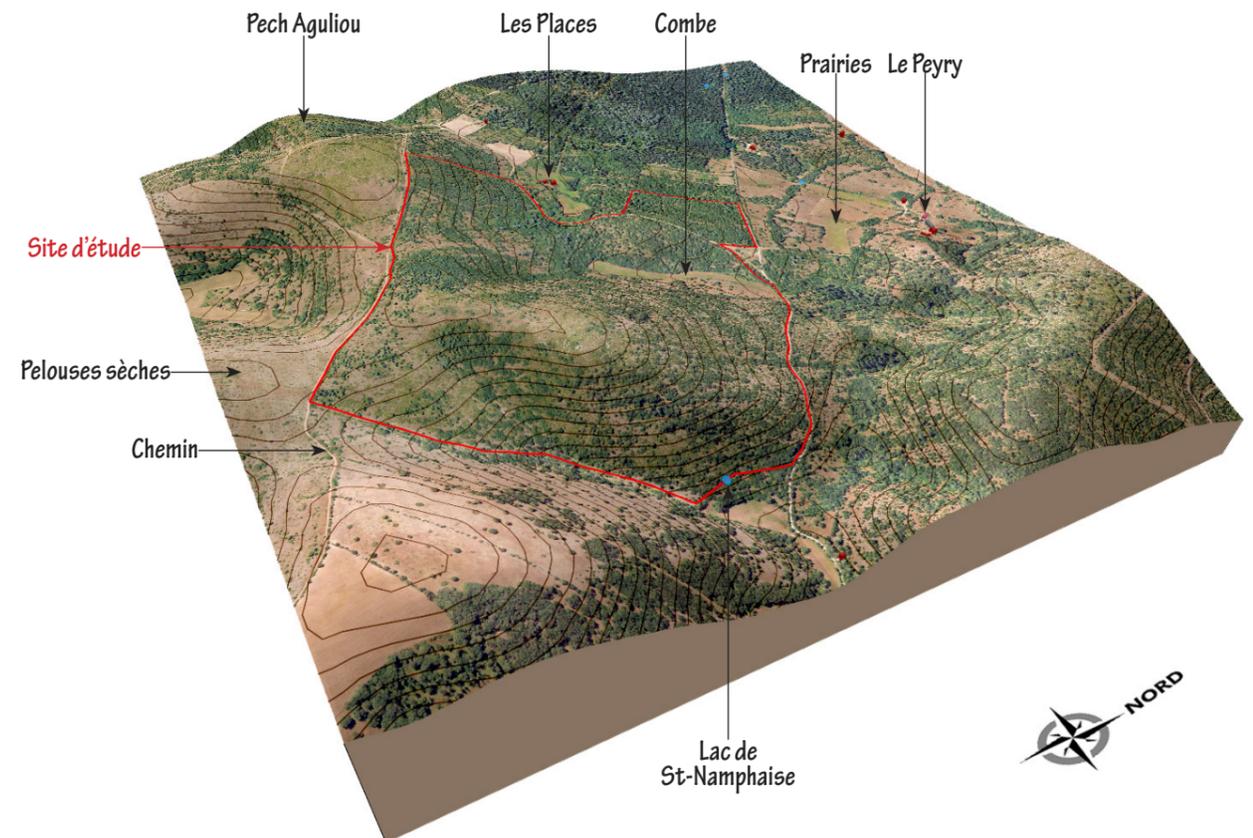
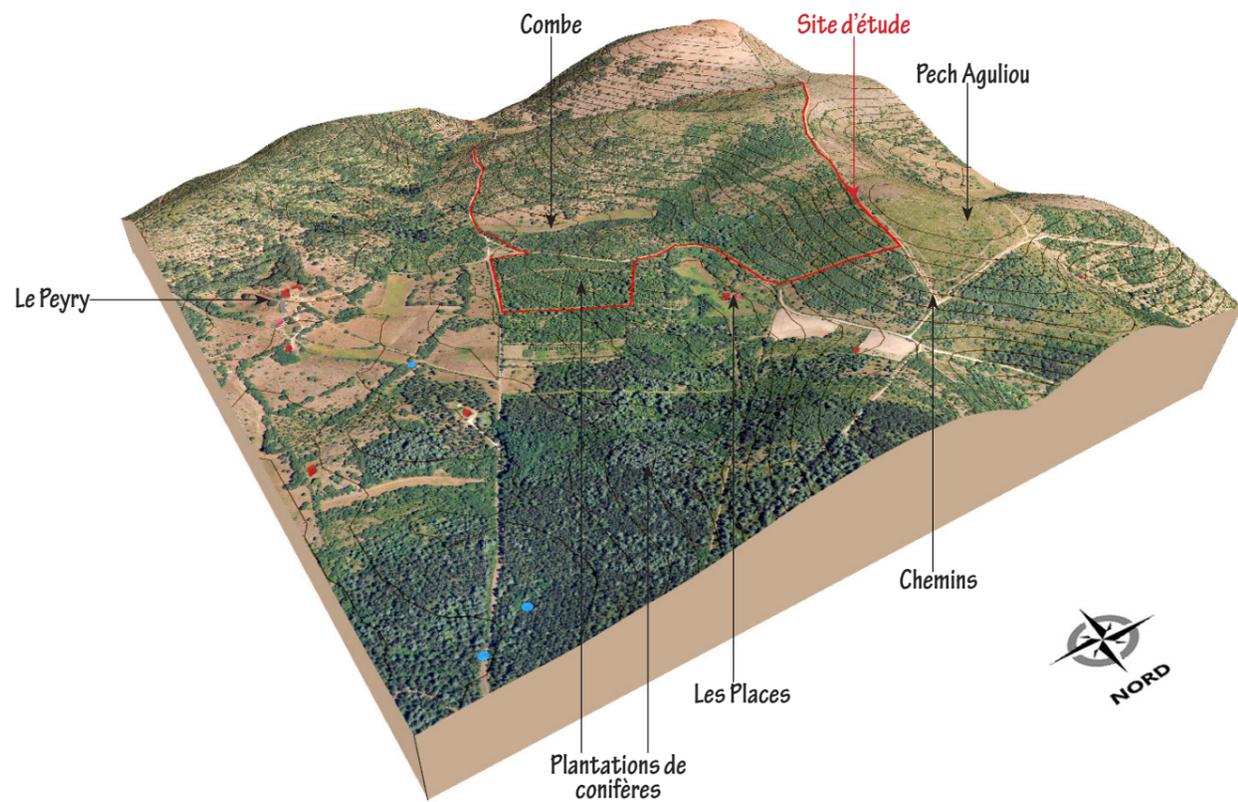
Un réseau de murets en pierre sèche, typique des paysages du Quercy, ceinture le site de projet. Par manque d'entretien, les linéaires sont discontinus, largement dégradés et tendent à disparaître sous la végétation



Le site est bordé sur 3 de ses côtés par des chemins en terre ou en graviers où affleure la roche calcaire. Des «passages canadiens», tubes métalliques positionnés sur un fossé, empêchent le gibier ou les troupeaux de passer sans limiter la circulation des véhicules.



Largement boisé, le site présente un patchwork d'ambiances végétales : chênaie, plantations de conifères, combe ouverte, pelouses mésophiles, landes à buis, boisements mixtes de feuillus et conifères, forêt ouverte...



A - Exclure la partie Nord du site, dont la pente est peu propice à l'implantation harmonieuse d'une installation. En outre, la réservation de cet espace épargne les abords du Lac de Saint-Namphaise. Eviter également la partie supérieure du site, secteur le plus visible depuis les alentours de Saint-Cirq-Lapopie.

B - Maintenir l'ouverture paysagère formée par la combe, couverte d'une pelouse sèche à orchidées. Préserver également ses versants, ainsi que les murets de pierre et les haies qui l'encadrent. Cette vallée sèche est inscrite sur le plan du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy comme «secteur paysager à préserver et zone non constructible».

C - Préserver la continuité des chemins, les entretenir sur les pourtours de la ZIP. Ménager une percée depuis le sentier central, afin de donner à voir l'installation et communiquer sur le site.

D - Conserver une bande boisée le long des chemins Est et Ouest ainsi que sur le bord du chemin central. Cette bande boisée aura pour objectif d'atténuer les perceptions proches comme lointaines. En cas de coupe, remplacer les plantations de conifères par des arbres indigènes des Causses type chênes. Envisager la mise en place d'îlots de vieillissement afin d'obtenir des boisements matures.

E - Planter une haie irrégulière, sur les contours de la ZIP, lorsque les bandes végétales maintenues s'éclaircissent. Créer un linéaire étagé, mêlant des arbustes locaux et quelques arbres, afin d'occulter les transparences. Placer les clôtures à l'arrière de ces haies pour limiter leur visibilité depuis les chemins.

F - Préserver au maximum les murets de pierre sèche, qui signent l'identité des paysages caussenards, en particulier ceux en périphérie de la combe, en limite de terrain ou le long des sentiers. Les restaurer si besoin sur certains linéaires stratégiques, à proximité des entrées du site ou de la combe.

G - Maintenir les petits éléments construits, témoins du passé rural, tel que les ruines des habitations.

H - Préserver le lac de Saint-Namphaise, élément fort du paysage et de l'histoire des Causses. Conserver son statut de zone humide avec la faune et la flore spécifiques qui y sont associées.

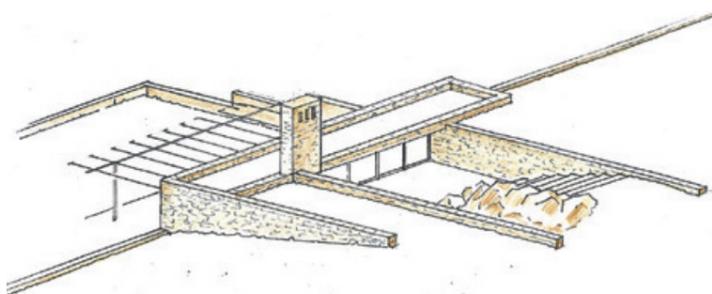
I - Privilégier l'implantation des installations en dehors des secteurs à enjeux cités précédemment. Proposer des dimensions d'îlots se rapprochant des parcelles environnantes et adaptés aux mouvements topographiques. Trouver un partenariat avec un éleveur local pour entretenir la prairie. Cette action permettra de rouvrir les surfaces embroussaillées par un réinvestissement pastoral, qui favorisera le maintien des pelouses sèches typiques du Quercy.

J - Maintenir quelques arbres isolés remarquables, surtout au niveau de la combe. En replanter à l'intersection des chemins.

Proposer une volumétrie simple pour les constructions et privilégier les teintes neutres (gris-beige). S'inspirer de l'architecture locale où la pierre calcaire est omniprésente. Un bois non peint, non lasuré avec une patine naturelle peut également être envisagé pour les façades. Intégrer les constructions et les accès dans la continuité du réseau de murets.

Préserver le ciel nocturne en proscrivant l'éclairage artificiel.

Ne pas perturber l'écrin naturel et agricole du village de Saint-Cirq-Lapopie.



Exemple de construction contemporaine intégrée au réseau de murets mise en avant par le Parc Naturel Régional



Mise en place d'un pâturage sur le site en partenariat avec un éleveur local

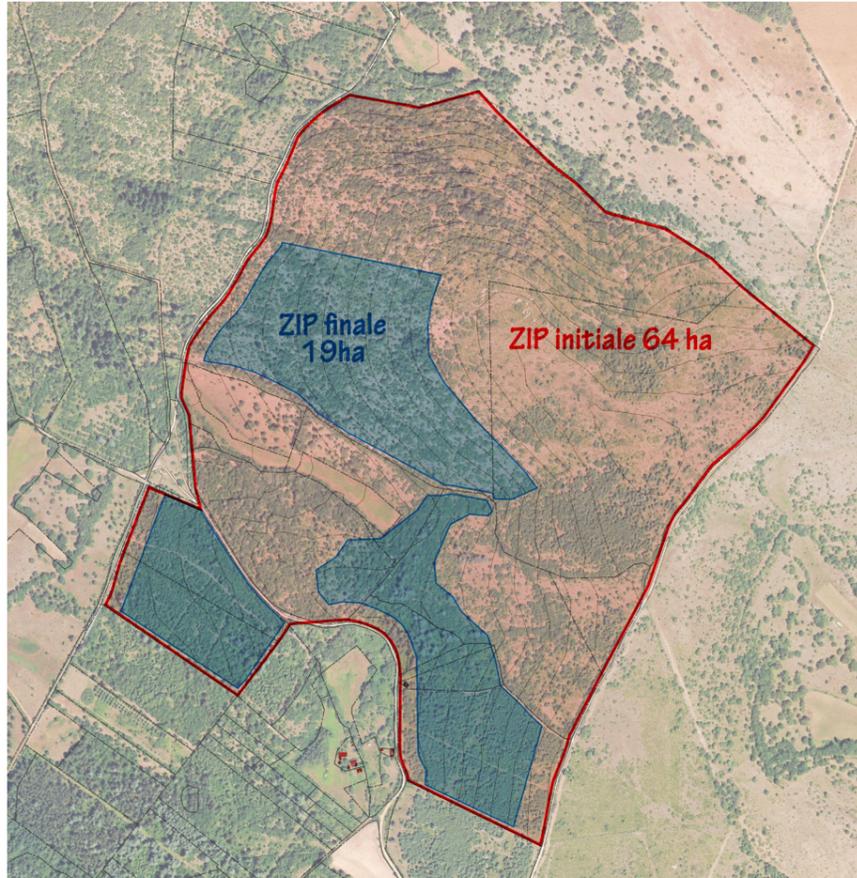


Catégorie	Commentaire	Enjeu
Contexte général	Le site d'étude s'implante dans un secteur rural, au sein du PNR des Causses du Quercy, bénéficiant du label Géoparc UNESCO.	Fort
Topographie / hydrographie	Le site se positionne sur un vaste plateau calcaire, s'élevant entre les vallées du Lot et du Célé. La marge du plateau est ondulée par une série de pechs disposés en fer à cheval face au Lot. Cependant, la ZIP ne s'installe pas sur la silhouette identitaire d'un pech surplombant directement la vallée. Elle est également à l'écart des lignes de falaises identitaires et des cours d'eau. Enfin, le site d'étude ne comporte pas d'éléments géologiques remarquables qui font la renommée du territoire (gouffres, grottes, falaises...).	Faible
Unités paysagères	La ZIP prend place dans l'entité « Causse de Saint-Chels », où le paysage est identitaire du Quercy. Sur ce plateau peu urbanisé et largement boisé, alternent forêts de chênes, plantations de conifères, pelouses sèches, hameaux traditionnels, dolines et combes cultivées... La pierre calcaire est omniprésente dans le paysage et participe au charme de l'entité. Elle prend la forme de réseaux de murets, monolithes, roches affleurantes, caselles, toitures lauzes, façades en pierre...	Modéré
Tendances d'évolution	Le Causse de Saint-Chels a peu évolué ces 70 dernières années, hormis une tendance à l'enfrichement des pelouses sèches non entretenues, la dégradation de la maille de murets et un enrésinement des forêts.	Faible
Patrimoine historique et paysager	25 monuments historiques sont présents dans un rayon de 5km, dont deux dolmens à environ 1,6km de la ZIP. Néanmoins, la majorité des monuments, positionnés dans les vallées ou encadrés de forêts, ne peuvent percevoir le site. Le périmètre large comprend également 2 sites classés et 7 sites inscrits.	Modéré
Tourisme	De nombreux sites touristiques sont présents dans l'aire d'étude large, dont trois de forte renommée : le village de Saint-Cirq-Lapopie, le château de Cénevières et la grotte préhistorique de Pech Merle. Le territoire est également apprécié pour les activités de plein-air : canoë, baignage, randonnée, équitation... Néanmoins, le causse de Saint-Chels en lui-même, où prend place la ZIP, est à l'écart des sites touristiques qui se déroulent principalement dans les vallées du Lot et du Célé. Seul un circuit cycle, reliant les deux vallées, passe à l'Ouest du site d'étude.	Fort
Contexte paysager du site d'étude	A l'inverse des vallées, le site d'étude et ses environs sont peu fréquentés. Il se compose de pelouses sèches où se développent des boisements de chênes, quelques pins noirs, des landes à buis et des plantations de conifères. Il est bordé de sentiers sur 3 de ces côtés et un lac de Saint-Namphaise prend place au Nord. A l'Ouest, une combe est couverte d'une prairie riche en orchidées. De nombreux murets de pierres sèches quadrillent les parcelles, en particulier en périphérie de la ZIP. Même si le site d'étude est représentatif des ambiances des Causses, il n'offre pas d'intérêt fort d'un point de vue paysager ou patrimonial.	Modéré
Evolution du site d'étude	En soixante-dix ans, les principales composantes du site n'ont pas évolué : landes / forêt ouverte au Nord, chemins périphériques, combe dégagée par le pâturage à l'Ouest, parcelles agricole autour du Peyry... Cependant, le paysage du site s'est globalement refermé, notamment du fait de l'enfrichement et des plantations de conifères au Sud, au détriment des pelouses sèches. En outre, le réseau de murets s'est beaucoup dégradé et les ruines d'habitation aux Places témoignent d'un abandon du secteur.	Faible

PARTIE 2 : Impacts bruts de visibilité



Dans le cadre du projet de la Tour-de-Faure, la réduction de la zone d'implantation (de 64ha à 19ha soit 70% de réduction), constitue la principale mesure paysagère. Elle engendre une diminution importante des visibilitées sur le projet, notamment par le maintien des masques boisés périphériques. De ce fait, cette mesure d'évitement a été prise en compte dès le reportage photographique. En effet, sur de nombreux points de vue, la ZIP initiale avait un impact notable, alors que la ZIP finale était peu perceptible. Afin de refléter plus justement la réalité des incidences du projet, nous avons simulé dans la majorité des cas, l'emprise de la ZIP finale dans ce chapitre.



2.1.1 FACTEURS DE PERCEPTION

La perception visuelle d'un site dépend de :

- **La topographie du site et le relief environnant** : dans le cadre de notre étude, les vues sur le site sont limitées par complexité topographique du territoire. En effet, les vallées, dans lesquelles se concentrent les voies de communication et l'urbanisation, ne peuvent pas entretenir de relation visuelle avec le site de projet. Les zones de visibilitées potentielles se concentrent ainsi sur les sommets des pechs, sur les versants des plateaux ou sur les falaises dominant la vallée du Lot.
- **L'occupation du sol** : selon sa nature, elle ouvre les vues, fragmente les perspectives ou forme des écrans opaques (bâti, agriculture, végétation...). Dans les environs du projet, la prédominance de forêts et de haies bocagères, tendent à refermer les perceptions vers le site d'étude. En effet, les reliefs sont généralement couverts de boisements ou d'anciennes prairies en cours d'enfrichement. Les visibilitées depuis les sommets des pechs sont donc rares.

2.1.2 DÉFINITIONS

Co-visibilité

La notion de « co-visibilité » est à réserver aux monuments historiques et sites remarquables. Elle désigne deux éléments (projet et monument historique) mis en relation par un même regard (l'un étant visible à partir de l'autre, ou les deux pouvant être embrassés par un même regard).

Inter-visibilité

Le terme d'« inter-visibilité » s'applique au cas général de visibilité entre un projet et un élément du paysage : (site patrimonial, habitation, routes, chemins de randonnée, lieu touristique, point de vue remarquable ...).

Par conséquent la notion d'« inter-visibilité » s'applique lorsque :

- le projet est visible depuis l'élément du paysage,
- l'élément du paysage est visible depuis le projet,
- l'élément particulier paysage et le projet sont visibles simultanément dans le même champ de vision (ce cas est étudié uniquement pour des éléments du patrimoine depuis des points de vue panoramiques).

2.1.3 MODALITÉ DE PERCEPTION

Il est possible de définir deux types de vision :

- **la vision statique** depuis les habitations, les belvédères, les sites et monuments remarquables, les lieux touristiques...
- **et la vision dynamique** depuis les voies de circulation, les chemins de randonnée, les pistes,...

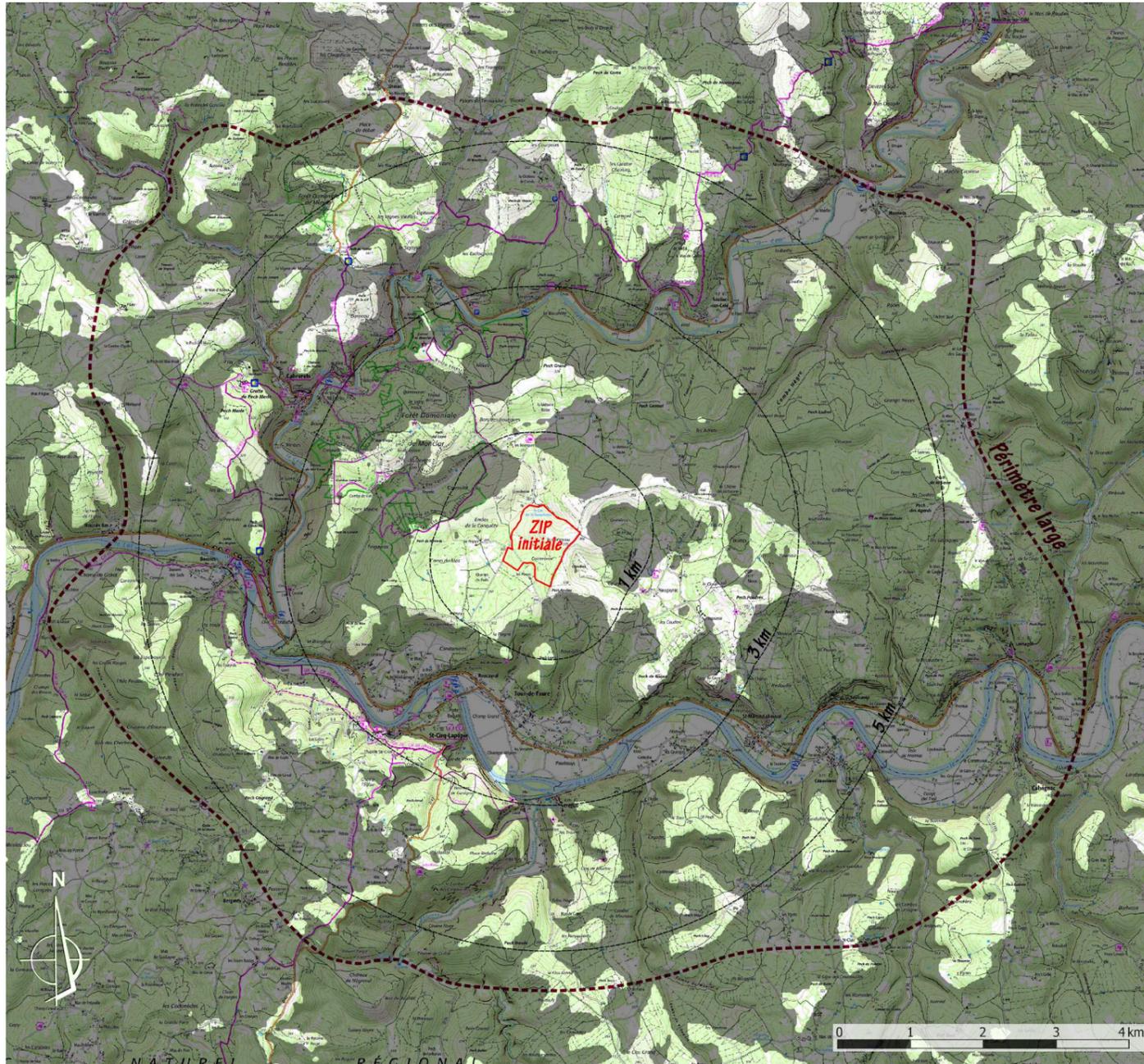
D'autre part, les enjeux diffèrent selon la nature des éléments depuis lesquels le projet est visible :

- **Enjeux forts** : Centres urbains, monuments historiques, secteurs à forte fréquentation touristique.
- **Enjeux modérés** : Secteurs péri-urbains, hameaux, routes principales, vues panoramiques référencées.
- **Enjeux faibles** : Zone industrielle ou d'activité, ferme isolée, chemins de randonnée, routes secondaires.
- **Enjeux très faibles** : Boisements, champs, chemins agricoles.

Le niveau d'enjeu, corrélé aux effets visuels, définit le niveau d'impact du projet. Par exemple, un point de vue depuis un monument historique aura un enjeu fort. Néanmoins, si le site de projet n'est que très partiellement visible et situé à plus de 5km, alors l'impact restera faible ou modéré. Sur un sentier peu fréquenté, même si le site est plus largement visible, l'enjeu sera faible ou très faible et l'impact restera faible.

L'étude de perception visuelle est réalisée suivant 5 niveaux :

- **Les perceptions exceptionnelles** liées à la présence de points de vue dominants présentant une valeur panoramique dépendante de leur intérêt social, culturel, patrimonial et/ou touristique ;
- **Les perceptions éloignées** définies dans un rayon entre 3 et 5 km, en fonction des caractéristiques locales ;
- **Les perceptions moyennes** définies dans un rayon de 1 à 3 km autour du site ;
- **Les perceptions rapprochées** définies dans un rayon d'environ 1 km et moins.
- **Les perceptions immédiates** au droit du site.



Echelle : 1/80 000ème

ZIP initiale non visible du fait de la topographie
 ZIP initiale potentiellement visible (sans prise en compte des masques bâtis et végétaux)

2.1.4 CARTE DE VISIBILITÉ POTENTIELLE

Les visibilitées sont recherchées dans un rayon supérieur à 5 km, à partir d'une carte d'inter-visibilité réalisée à l'aide du Modèle Numérique de Terrain (MNT) et d'une hauteur de projet considéré à 3m. Elle permet de déterminer les zones d'où le projet sera visible ou non du fait de la topographie. Sur la carte produite, les zones non visibles sont assombries et seules les zones de visibilité potentielle apparaissent. Afin de prendre en compte la marge d'erreur liée au MNT, la visibilité potentielle est majorée. Par suite une recherche sur le terrain permet d'affiner les perceptions visuelles réelles, en prenant en compte les écrans bâtis ou végétaux.

Ci-contre, la carte d'inter-visibilité potentielle montre les secteurs susceptibles de présenter une relation visuelle avec les terrains du projet. Cependant, cette carte, réalisée uniquement avec la topographie, n'intègre pas les masques boisés et en particulier les forêts couvrant les causses autour de la zone d'étude.

Dans le périmètre rapproché (1km), une grande partie du territoire est susceptible de percevoir le projet, hormis la combe de Vals au Nord-Ouest, l'arrière du Pech Aguliou au Sud, l'exploitation agricole du Frau à l'Est et le versant boisé de la Métairie Haute au Nord-Est. A noter que l'urbanisation reste rare dans ce périmètre où les composantes forestières prédominent.

Dans le périmètre médian (3km), les visibilitées potentielles concernent principalement les reliefs animant le plateau :

- Pech Poudrès, col des Lièvres, Pech de Rouen et village de Nougayrac à l'Est,
- Pech Grand, Pech del Cayré et hauteurs de la forêt de Monclar au Nord,
- Pech Long, Pech de Condat, Pech du Mas à l'Ouest.

Au Sud, ce sont principalement les versants supérieurs de la vallée du Lot qui peuvent percevoir le projet, dont les hauteurs du village de Saint-Cirq-Lapopie ou le Pech Laplo qui lui fait face. Les vallées du Lot et du Célé en elles-mêmes ne présentent pas de visibilité potentielle.

Dans les périmètres éloignés et exceptionnels (<3km), les visibilitées potentielles se limitent aux sommets des pechs qui ondulent les causses. Cela concerne notamment le Pech Merle ou le Pech de Conduché à l'Ouest, les Pech Arnal, Daudé, Mil au Sud, le Pech Mercier, la Croix de Treil à l'Est et enfin, les reliefs du Causse de Gramat au Nord. Nombre de ces pechs sont boisés ce qui limite les perceptions réelles. En outre, hormis quelques hameaux, ces zones de plateaux ne sont pas urbanisées.

2.2.1 RÉDUCTION DU PÉRIMÈTRE, PREMIÈRE MESURE PAYSAGÈRE

La réduction de la zone d'emprise des panneaux constitue la première des mesures paysagères car elle permet d'éviter les impacts du projet. Plusieurs raisons ont conduit à cette réduction : maintien de bandes boisées périphériques, préservation de la combe, sauvegarde de murets ou de milieux naturels, exclusion des secteurs avec l'altitude la plus élevée...

La diminution de l'emprise du projet a une conséquence directe sur les zones de perceptions potentielles. En effet, comme le démontre la carte ci-contre, le territoire à l'Est du site ne présente désormais plus d'enjeux visuels avec le projet du fait de la topographie. Dans l'aire d'étude proche, cela déduit les visibilitées depuis l'ensemble du vallon Nord où se loge le lac de Saint Namphaise (vue A), mais également la ligne de crête menant au col des Lièvres (vues B et C) et la partie arrière du Pech Aguliou. Le hameau des Bouygues est également exclu des zones de perceptions possibles.

Dans l'aire d'étude intermédiaire, la réduction concerne le col des Lièvres au Nord-Est (vue D) et la ligne de reliefs rejoignant le Pech Mercier (vue G). Sont également soustraits le hameau de Nougayrac à l'Est et l'ensemble du secteur agricole qui l'encadre (vue E), y compris le Pech Poudrès (vue F) ou le Pech de Rouen au Sud-Est.

Enfin, dans l'aire d'étude large et exceptionnelle, la déduction de visibilité couvre la majorité des reliefs allant du Nord-Est au Sud-Est (vues H, I, J, K, L).

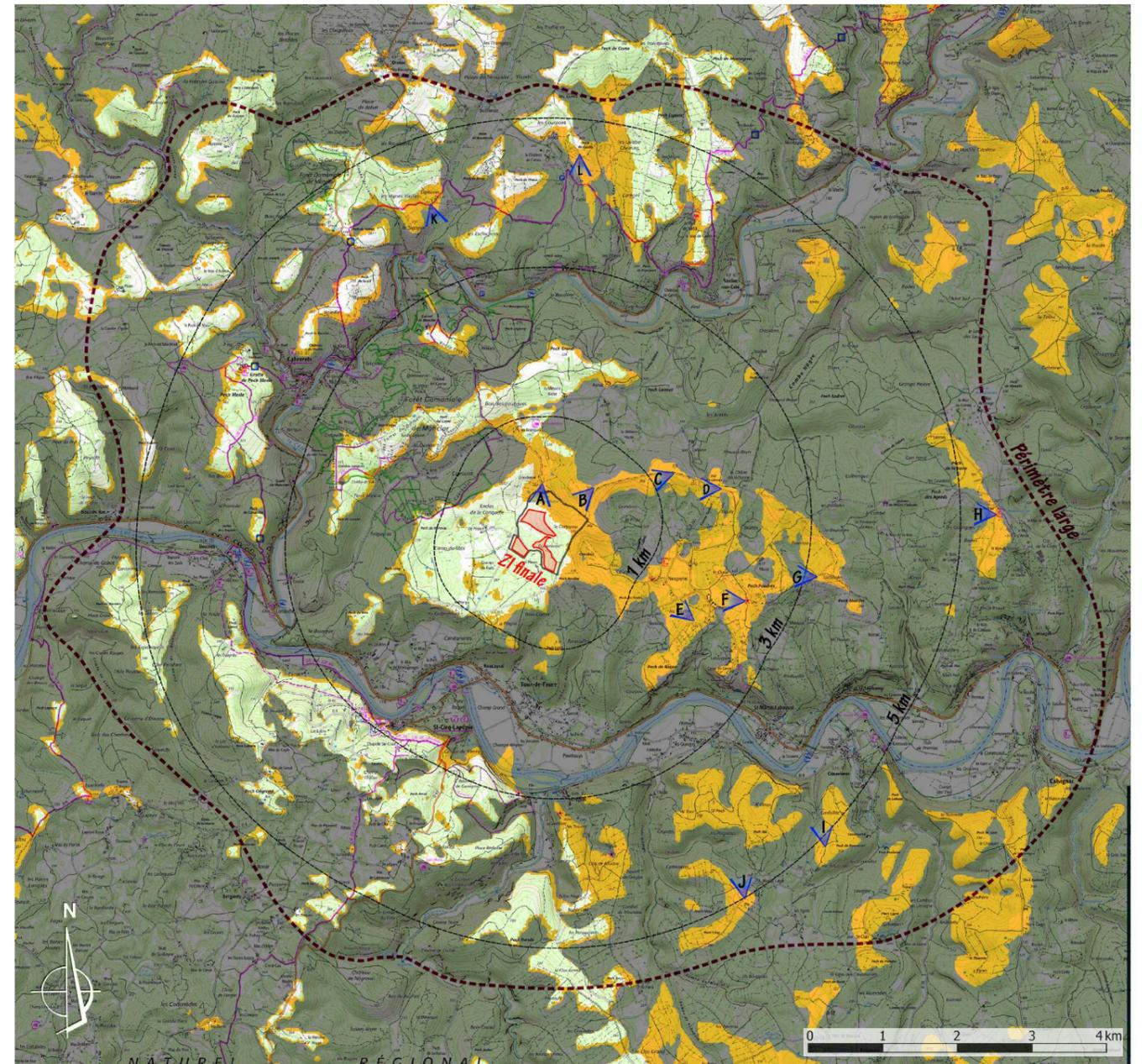
2.2.2 REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE - RÉDUCTION DU PÉRIMÈTRE



Panorama A, mai 2020 : vue depuis l'angle Nord de la ZIP initiale. Une prairie à proximité du mas de l'Escabasse ouvre une percée visuelle dans les boisements. Le coteau Nord est perceptible mais pas la ZIP finale, masquée par la topographie.



Panorama B, mai 2020 : vue depuis un pech au Nord-Est du site, à proximité du sentier menant au col des Lièvres. Depuis le chemin, la visibilité est masquée par la végétation qui le borde. Au sommet du pech, une pelouse sèche libère des vues sur la ZIP initiale. Par contre, comme précédemment la ZIP finale, à l'arrière du coteau du Carteyrou, n'est pas perceptible.



LÉGENDE :

- ZIP initiale non visible du fait de la topographie
- ZIP finale non visible du fait de la topographie (secteurs déduits du fait de la réduction de l'emprise du projet)
- Projet potentiellement visible (sans prise en compte des masques bâtis et végétaux)
- Panorama démontrant l'absence de visibilité sur le projet final

————— ZIP visible ou partiellement visible
 - - - - - Pas de visibilité sur la ZIP

Echelle : 1/80 000ème

II-2 Impacts bruts de visibilité

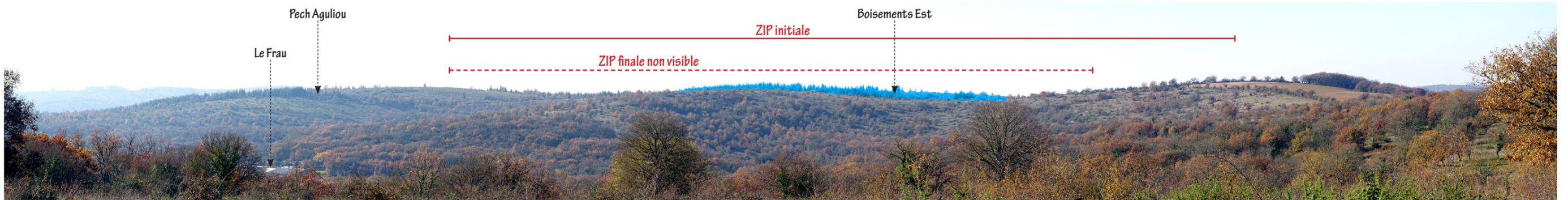
MESURES D'ÉVITEMENT

2.2.2 REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE - RÉDUCTION DU PÉRIMÈTRE

—— ZIP visible ou partiellement visible
 - - - - - Pas de visibilité sur la ZIP



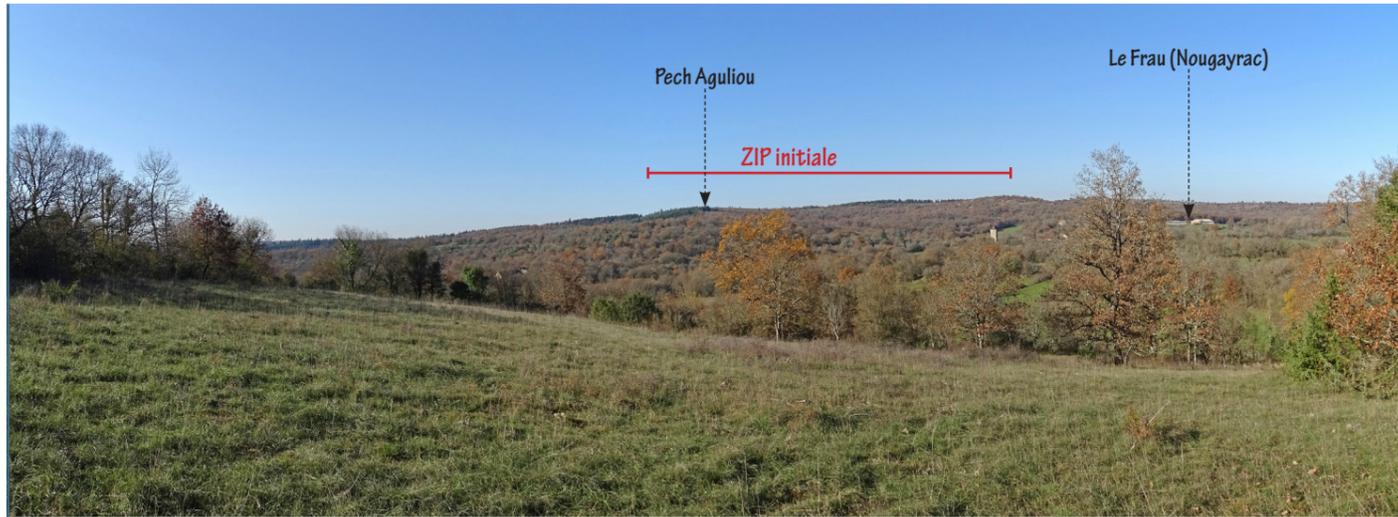
Panorama C, décembre 2019 : vue depuis le sentier empruntant la ligne de crête qui relie le site de projet au col des Lièvres. Comme sur l'ensemble des reliefs à l'Est du site, seuls les boisements Nord-Est apparaissent et la ZIP finale n'est pas visible.



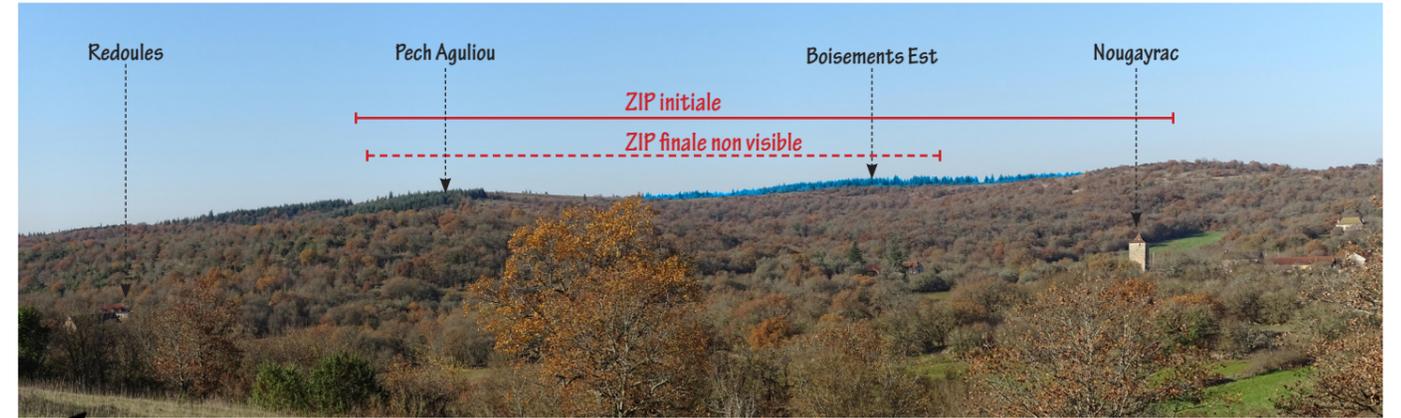
Panorama D, décembre 2019 : vue depuis le sommet d'un pech à l'Est du col des Lièvres, à proximité du lieu-dit «Chêne de Victorine». Encore une fois, seuls les boisements Est sont perceptibles et le projet final sera dissimulé par les ondulations du relief.

II-2 Impacts bruts de visibilité

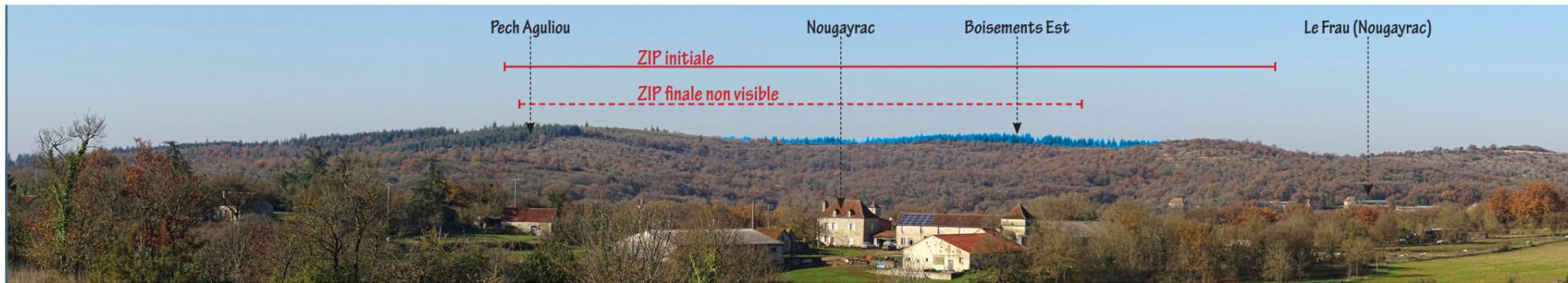
MESURES D'ÉVITEMENT



Panorama E, décembre 2019 : vue depuis le lieu-dit des Couderc, au Sud de Nougayrac. Lorsque les perceptions s'ouvrent à la faveur d'une prairie, la ligne de relief du site d'étude apparaît en arrière-plan. Néanmoins, seules les silhouettes des boisements de conifères Est sont visibles et la ZIP finale reste dissimulée derrière les mouvements topographiques.



ZOOM



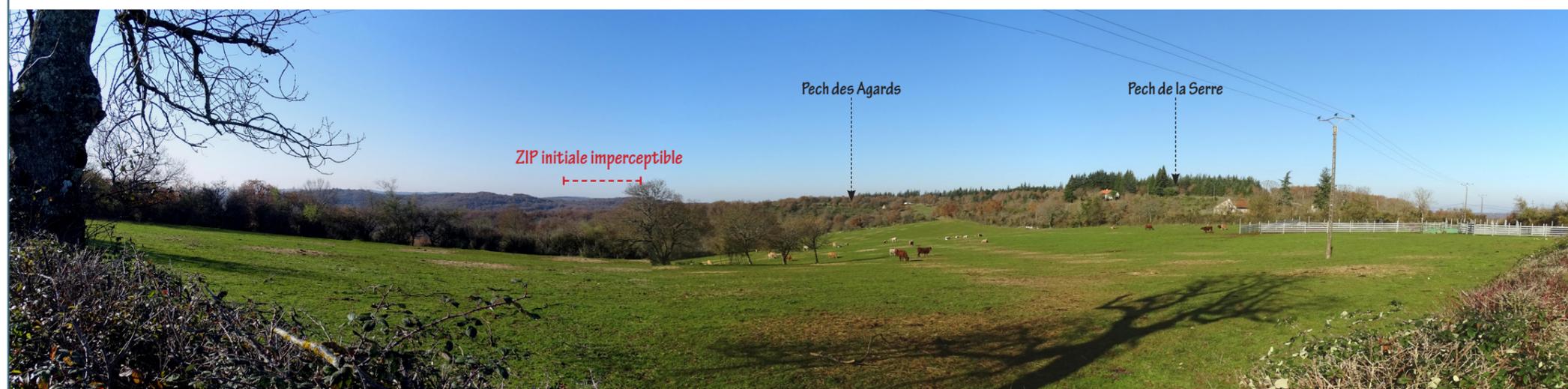
ZOOM



Panorama F, décembre 2019 : vue depuis un sentier passant au pied du pech Poudrès, devant un gouffre signalé comme curiosité sur les cartes IGN. La ZIP finale et donc le futur projet seront invisibles, car dissimulés à l'arrière de la ligne boisée des collines qui marquent l'horizon. Ce phénomène est identique pour l'ensemble du village de Nougayrac et des parcelles agricoles qui l'encadrent.



Vue G, décembre 2019 : vue depuis un sentier passant entre le Pech Poudrès et le Pech Mercier. Comme souvent sur les Causses, la végétation dense couvrant les reliefs masque les perceptions. La ZIP initiale et donc le projet final ne sont pas visibles.



Vue H, décembre 2019 : vue depuis la Croix de Triel, en limite Est du périmètre large. Une zone de prairie libère des panoramas sur les causses en direction du projet. Néanmoins, au vue de la distance (5,5km), la ZIP initiale est imperceptible. Concernant la ZIP finale, elle ne sera pas visible, masquée par reliefs environnant le pech Aguliou.